Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_07-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X Départ à 20H55			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	19	0	19

D2026-04-07 - INSTANCES –Désignation des référents élus : Entente (restauration scolaire), LAEP, RIPAM, ALSH, CMJ, Conseil d'école, Voisins vigilants, Don d'organe, langue bretonne, développement durable et PNR, lutte contre les nuisibles FDGDON

Dans le cadre du fonctionnement du Conseil municipal élu en mars dernier, il convient d'attribuer à des élus des missions de référents sur des thématiques précises que le Conseil municipal souhaite valoriser ou suivre spécifiquement :

- Référentes LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent), RIPAM (Relais Asisstantes Maternelles), Entente et Conseil d'école : Ombeline VIMONT et Maëlys BERTHO
- Référente ALSH (Accueil de Loisir sans Hébergement, anciens centres aérés) et CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) : Maëlys BERTHO
- Référent Voisins vigilants : Mickaël SAVEA
- Référent langue bretonne : Sandrine CADORET
- Référent développement durable et représentant permanent au PNR : Nasser BENNAÏ – Aucune autre candidature ne s'étant manifestée pour la suppléance, Madame la Maire est désignée comme suppléante
- Référente don d'organe (en lien avec l'association Collectif greffe +) : AUDROIN Céline
- Référent FDGDON : Henri LE QUINIO

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **VALIDER** la désignation des référents tels que mentionnés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026